

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse – Signature d'un contrat N°4 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or (CAF) pour la période 2018-2021. Convention d'objectifs et de financement pour la période 2018-2021 – Mise en place d'un 5ème Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM)

Madame Avena, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs qui contribue au développement et à l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance » pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

I. BILAN 2014-2017

Pour la période 2014-2017, le Contrat Enfance Jeunesse a permis de financer les actions suivantes :

– **Au titre du volet « Enfance » (enfants de moins de 6 ans) :**

Au-delà du financement des structures municipales et partenaires déjà existantes, des actions nouvelles ont été financées :

- Intégration des crèches familiales dans les multi-accueils,
- Intégration des mini-crèches Colombière et Varennes dans les multi-accueils,
- Transformation des haltes-garderies en multi-accueils,
- Création d'un 4ème Relais d'Assistant·e·s Maternel·le·s : Mansart,
- Création d'un nouveau partenariat avec 5 places dans le multi-accueil Heudelet,
- Création d'un deuxième poste de coordination Petite Enfance,
- Accompagnement de la démarche d'ingénierie de projet.

– **Au titre du volet « Jeunesse » (enfants de 3 à 17 ans) :**

- accueils de loisirs extrascolaires : Anjou, Baudelaire, Champollion, Colombière, Mansart, Marie-Noël, Marmuzots, Montmuzard, Sainte-Anne, Balzac, Château de Pouilly, CER SNCF,
- accueils de loisirs périscolaires,
- animations des quartiers – accueil Jeunes Mansart,
- animations sportives de quartiers (ASQ), devenues en cours de CEJ Dijon Sport Loisir Jeune
- accueil de Loisirs Sans Hébergement Baudelaire : création de 24 places supplémentaires et développement quantitatif,
- accueil de Loisirs Sans Hébergement Mansart : développement quantitatif,
- accueil de Loisirs Sans Hébergement Montmuzard : développement quantitatif,
- accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social des Bourroches : création de 16 places supplémentaires et développement quantitatif,
- accueil de Loisirs Sans Hébergement de la MJC Montchapet : création de 22 places supplémentaires et développement quantitatif,
- formations BAFA, BAFD (qualification accrue des personnels intervenant sur le temps de pause méridienne), coordination PEL.

Sur les quatre années d'exécution du contrat, l'ensemble de ces actions a permis la perception d'une participation financière de la CAF à hauteur de 13 358 185 €, dont 7 398 775,49 € ont été consacrés au volet Enfance.

II. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2018-2021

Le prochain Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 reprendra les actions du précédent contrat qui continueront ainsi à être financées, ainsi que les nouvelles actions suivantes :

– **Au titre du volet « Enfance » (enfants de moins de 6 ans) :**

- poursuite des actions inscrites au précédent contrat
- Création d'un 5ème Relais d'Assistant·e·s Maternel·le·s dans le quartier Montchapet

– **Au titre du volet « Jeunesse » (enfants de 3 à 17 ans) :**

- poursuite des actions inscrites au précédent contrat
- création d'un poste de coordonnateur.

Pour la période 2018-2021, l'ensemble des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (actions antérieures reconduites et actions nouvelles) devraient permettre la perception d'une participation financière de la CAF à hauteur de 14 201 913,51 €.

Par ailleurs, d'autres actions pour lesquelles la Ville souhaiterait s'engager ultérieurement, pourront faire l'objet d'une demande d'avenant audit contrat.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse n°4 pour la période 2018-2021 ;

2 - m'autoriser à signer tout avenant qui pourrait intervenir en complément de ce schéma de développement ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ